



magazine pour la démocratie directe, l'autodétermination et la coopération internationale

Spécial 2000

Traité bilatéraux

recueil de quelques articles parus dans l'Europa-Magazin 2/99; 3/99; 4/99, 1/00



Le Forum pour la démocratie directe se présente

Le forum pour la démocratie directe est un mouvement au-dessus des partis qui regroupe des „euro“-sceptiques de centre-gauche. L'utopie de la création des „Etats unis de l'Europe“ n'est pas souhaitable - à notre avis . Dans un ensemble aussi immense, l'autodétermination démocratique des populations européennes n'est plus assurée. Mettre le marché déréglementé au dessus du contrôle démocratique créera inéluctablement des problèmes sociaux et écologiques. D'autre part, une telle Europe occidentale n'est pas compatible avec le monde: Nous ne voulons pas d'une nouvelle superpuissance, qui garantisse militairement l'accès aux sources de matières premières dans le Tiers Monde. J. Delors n'a-t-il pas affirmé qu'un des buts de l'intégration européenne était la préparation des guerres pour les ressources du siècle prochain?

La croissance quantitative et boulimique de la consommation des matières premières ne peut continuer éternellement. Tout le monde devrait en être conscient. Le projet du marché commun veut cependant accentuer ce type de croissance. C'est pourquoi, le renforcement de l'Europe „communautaire“ constitue un pas dans la mauvaise direction. Si tous les gens de ce monde consommaient autant de ressources que les habitants de l'Europe occidentale, le monde subirait la destruction immédiate du système écologique. Les défenseurs du projet „communautaire“ veulent renforcer et cimenter ce gaspillage aux dépens de la grande majorité de l'humanité. Cette attitude représente en fait une sorte de nationalisme européen dont l'essence est l'idée que nous possédons le droit inné de consommer plus que les autres. La croissance quantitative ne peut en outre même pas résoudre les problèmes sociaux de l'Europe occidentale. Il est notoire que la croissance économique peut s'accompagner d'une augmentation du chômage. Nous nous opposons à une Europe, où les inégalités sociales s'accentuent au profit de la concentration incontrôlée du pouvoir dans les mains des multinationales et de la bureaucratie bruxelloise.

La solution commune des problèmes globaux ne suppose pas la création d'un Etat central superposé aux Etats existants. Bien au contraire: La création d'une superpuissance se dérobant dans une large mesure au contrôle démocratique et se trouvant sous l'influence primordiale des multinationales empêchera des solutions adaptées aux populations européennes et mondiales. Seule une Europe décentralisée et démocratisée permettra la solution des problèmes globaux urgents. Pour l'Europe, nous désirons par conséquent la décentralisation et la démocratisation des Etats territoriaux existants, le renforcement de la coopération internationale (CSCE, Conseil de l'Europe, conférences sur l'environnement, conférences sur le développement etc.), la décentralisation de l'UE et le développement de contacts multiples entre les régions, les associations et les êtres humains.

Nous sommes conscients du fait que les relations internationales deviennent de plus en plus intenses et complexes. Cela constitue une évolution tout à fait souhaitable qui est

favorable au maintien de la paix. L'augmentation de l'importance des relations internationales n'a cependant pas été accompagnée d'une augmentation de l'influence démocratique des populations sur les négociations internationales. Le processus d'intégration mondiale et européenne a mené, par conséquent, à un affaiblissement de la démocratie. C'est pourquoi nous réclamons la démocratisation de la politique internationale. Plus concrètement, nous voulons que les ONG (syndicats, mouvements de femmes, mouvements de petits paysans, mouvements de la paix, mouvements écologiques, mouvements tiers-mondiste, etc.) puissent participer aux conférences et négociations internationales. En outre, les relations internationales doivent être rendues transparentes de sorte que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse accéder à tous les documents. En Suisse, on pourrait lancer des initiatives populaires pour inscrire dans la constitution les buts que l'exécutif aura à poursuivre dans ses négociations internationales. ■

Extrait des statuts du Forum pour la démocratie directe; social, écologique et critique à l'égard de l'UE

Art. 2 Le Forum a pour but de favoriser le développement de relations solidaires entre la Suisse, l'Europe et le Monde tout en gardant la démocratie directe et une organisation de l'avenir auto-déterminée dans la mesure du possible. Après le non à l'EEE du 6 décembre 1992, le Forum, en tant que mouvement critique à l'égard de l'UE, recherche une information objective et une discussion relative à la politique extérieure de notre pays et aux sujets de la politique intérieure, qui sont importants pour les relations de la Suisse avec l'extérieur. En tenant surtout compte de critères démocratiques, écologiques et sociaux, le Forum refuse toute uniformisation inutile et tout centralisme. Il approuve la collaboration interrégionale et internationale dans le sens décrit ci-dessus. Il informe ses membres des évolutions actuelles, aide à chercher des réponses dans ce domaine et fournit la documentation y relative. Le Forum cherche le contact avec des organisations similaires en Suisse et à l'étranger ainsi qu'un élargissement de la discussion par une collaboration avec des groupes régionaux, autonomes au niveau juridique et administratif. Il entretient ses propres relations publiques. Lors de votations politiques, le Forum peut intervenir par le moyen de campagnes d'informations et de recommandations de vote.

Art. 3 Le Forum ne dépend d'aucun parti politique ni d'une religion; il se désolidarise expressément de tendances nationalistes, racistes et hostiles à l'égard des étrangers.

Art. 4 Le Forum est une association d'utilité publique et ne poursuit pas de but lucratif. ■



Les relations internationales du „Forum pour la démocratie directe“

Le „Forum pour la démocratie directe“ cherche à nouer des contacts avec les différents mouvements critiques envers la CE ou le traité de Maastricht, mais à condition que ceux-ci soient de tendance clairement antiraciste et/ou anti-nationaliste. Cette coopération internationale n'a pas forcément pour but la création d'un mouvement UE-critique européen organisé – les divergences politiques sont souvent assez marquées – mais vise surtout à profiter d'un échange d'idées et d'informations. Le Forum entretient, entre autre, des contacts avec: le mouvement norvégien „Nei til EU“, le „June Movement“ danois, des sociaux-démocrates suédois critiques envers l'UE, des travaillistes britanniques UE-critiques, le mouvement hollandais „pour une autre Europe“, le mouvement espagnol „contre l'Europe de Maastricht et la globalisation économique“, etc. Nous envoyons l'EUROPA-MAGAZIN à plus de cent associations à travers l'Europe et nous participons, dans les limites de nos moyens personnels et financiers, aux réunions internationales organisées par les différents mouvements UE-critiques. ■

A nos chers lecteurs en Suisse Romande

Nous cherchons en Suisse Romande des personnes voulant écrire dans l'Europa Magazin. La place occupée par la langue française dans notre périodique est trop réduite, la place offerte serait beaucoup plus grande. Notre page française n'est jusqu'à présent qu'un petit signe de notre part, un signe qui ne peut remplacer une véritable collaboration de la part des UE-sceptiques de centre-gauche en Suisse Romande. Toute personne, qui voudrait écrire des articles informatifs et critiques sur les problèmes liés à la politique d'intégration de la Suisse et respectant les tendances démocratiques, sociales et écologiques de notre périodique, est priée de s'adresser à la rédaction de l'Europa Magazin. ■

Nous sommes

- pour la démocratie directe et l'auto-détermination décentralisée dans le cadre des droits de l'homme
- pour une attitude xénophile
- pour un développement juste et équilibré sur le plan mondial
- pour une politique écologique
- pour l'ouverture
- pour une coopération active, afin d'éviter le dumping social et écologique
- contre des argumentations d'égoïsme économique aux dépens du reste du monde
- contre la création d'une super-puissance européenne
- contre la société à deux vitesses
- pour l'Europe des démocraties, contre l'Europe des Nations



Mesures d'accompagnement peu efficaces

Démythifier le traité sur la libre circulation des personnes

La libre circulation des personnes: totem et mythe des adeptes de l'adhésion à l'UE. Le rêve enfin de beaucoup de jeunes de franchir les frontières de la petite Suisse et de s'établir dans le vaste monde; on réveille le complexe de certains touristes qui se lamentent de devoir attendre dans la "colonne de deuxième classe" devant les guichets "autres pays" des aéroports dans l'UE. Regardons le traité de plus près; il perd aussitôt de son éclat. On pourrait approuver la libre circulation des personnes par rapport à l'UE, si elle n'était liée à un cloisonnement supplémentaire par rapport aux personnes à l'extérieur de l'UE.

De Luzius Theiler

Des concessions étonnantes à la droite politique

Après lecture du projet de loi et des explications du Conseil fédéral, on est d'abord frappé par les nombreuses concessions que la Suisse a pu obtenir et dont on ne pourrait que rêver dans le cadre du traité sur le transport: considérant "le sujet comme sensible en politique intérieure", le traité prévoit "un passage progressif à la libre circulation des personnes". On n'introduira la libre circulation des personnes qu'après un délai transitoire de 5 ans et de façon définitive qu'après 12 ans. Avant cette date le traité prescrit:

○ Pour les cinq premières années après la mise en vigueur du traité, la Suisse peut maintenir le contingentement. La libre circulation des personnes est seulement introduite la sixième année en quelque sorte à titre d'essai.

○ Une clause de protection ("clause soupape") prévoit que la Suisse peut réintroduire des contingents après la cinquième année, si l'immigration dépasse la moyenne des trois dernières années de plus de 10%. Dans ce cas la Suisse peut limiter unilatéralement l'immigration pendant les deux années suivantes à la moyenne des trois dernières années plus 5% (qu'on s'imagine une tel réglementation par rapport aux camions!). La Suisse peut même faire valoir cette clause de protection après l'introduction "définitive" de la libre circulation des personnes après 12 ans.

○ Le traité est provisoirement limité à sept ans. La ratification finale devrait se faire alors par un arrêté fédéral soumis au référendum facultatif. Une telle réglementation serait beaucoup plus raisonnable dans le cadre du traité sur le transport de transit. Amère vengeance si l'on pense que les verts et les associations écologiques ont trop longtemps suggéré qu'ils ne lanceraient en aucun cas de référendum. Le département Leuenberger et les négociateurs de l'UE pouvaient les considérer logiquement comme non-existent, tandis que Blocher maintenait constamment sa pression. Si dans sept ans le traité sur le transport devait démontrer par exemple son insuffisance par une avalanche de camions, la seule voie pour sortir des traités bilatéraux serait un référendum contre le prolongement du traité sur la libre circulation des personnes. Une perspective politique peu réjouissante!

Discrimination supplémentaire des immigrants en provenance de pays non-membres de l'UE

Le Palais fédéral cultive apparemment un consensus tacite en payant à la droite l'acceptation de la libre circulation des personnes par un cloisonnement plus grand face aux immigrants provenant de pays à l'extérieur de l'EU. Le passage du modèle des trois cercles à celui des deux cercles doit être analysé dans ce contexte. Tout en déclenchant de faibles réactions (le Forum pour la démocratie directe protesta par une résolution lors de sa dernière assemblée générale) le Conseil fédéral édicta le 1. novembre 1998 l'ordonnance révisée sur la limitation du nombre des étrangers. L'article 8 décrète clairement que dans le contexte de la transition du modèle des trois cercles à celui des deux, on ne pourrait désormais accorder des permis de travail ou de séjour pour un apprentissage qu'à des demandeurs en provenance de l'UE. On ne veut faire des exceptions que pour des "personnes de haute qualification". On "dédommage" ainsi la libre circulation des personnes avec l'UE par une discrimination des gens cherchant du travail et qui ne proviennent pas de l'UE. Ceux-ci viennent souvent de régions dévastées par la guerre et ils dépendent particulièrement de la possibilité d'assurer leur existence en Suisse.

Une libre circulation restreinte

La libre circulation des personnes par rapport au domicile et à la place de travail n'est valable que pour des personnes ayant un passeport suisse ou un passeport d'un des pays-membres de l'UE. Les ressortissants des pays tiers, même s'ils vivent depuis longtemps dans un pays de l'UE, en sont exclus.



La libre circulation des personnes ne s'applique pas aux chômeurs. La dite "exportation des prestations de l'assurance chômage" lors de la recherche d'un travail dans un autre pays de l'UE n'est possible que pendant trois mois et ceci seulement entre deux emplois dans son propre pays. Si un suisse veut chercher du travail dans l'UE faute de perspectives professionnelles en Suisse, il doit y renoncer après trois mois s'il n'a pas trouvé de travail dans ce délai. Par contre, les rentiers, les retraités, les étudiants et les autres gens n'effectuant pas de travail rémunéré peuvent s'établir librement au sein de l'UE pourvu qu'ils aient assez de moyens financiers et qu'ils le prouvent, pour éviter le danger qu'ils dépendent un jour de l'aide sociale du nouveau domicile. Car en général l'aide sociale ne fait pas partie du traité.

On trouve finalement dans le traité la "réserve de l'ordre public". Il est possible de restreindre la libre circulation des personnes pour des raisons d'ordre public, de sécurité et de santé. On peut craindre que de ces réglementations floues et critiquables du point de vue de l'Etat de droit certains chefs de police cantonale n'abusent pour expulser des immigrés "sortant de la normalité" en provenance de régions d'outre-mer de l'UE, anciennes ou actuelles (par exemple la Guadeloupe).

Importer au lieu de former?

Les médias nous informaient récemment que l'économie suisse avait besoin de 20'000 informaticiens qualifiés. Les milieux économiques espèrent par le traité sur la libre circulation des personnes pouvoir "importer" le personnel qui leur manque. Cette mentalité a déjà conduit à la ruine économique d'une large partie du sport de pointe. Transposée à l'économie entière, elle n'est pas uniquement myope mais traduit un manque extrême de solidarité. On "achète" des spécialistes qui ont acquis une formation onéreuse dans des pays plus pauvres comme le Portugal ou la Grèce et dont on aurait plus besoin dans ces pays qu'en Suisse. De plus, cette politique myope pourrait mener à une baisse de la qualité du système de formation suisse: pour l'économie, il est meilleur marché d'acheter les capacités actuellement intéressantes sur le marché mondial que d'assurer, par une formation permanente et chère, à la population résidante le savoir-faire nécessaire.

Passeport pour le grand large?

Si l' "importation" de travailleurs bien formés concurrençait en effet la promotion de la relève en Suisse et que la demande des places de formation limitées dans les universités suisses augmentait, une certaine jeunesse provenant des classes moyennes pourrait connaître un brutal réveil. Aujourd'hui déjà, plus d'étudiantes et d'étudiants en provenance de l'UE étudient en Suisse que l'inverse. Le Conseil fédéral aurait pu facilement écarter les quelques discriminations réelles (limitations d'accès, droits d'accès plus élevés) par négociation. Le soupçon s'impose que cela a été négligé par prémeditation pour conserver la meilleure image possible des traités avec l'UE.

Toutefois: l'importance accordée au libre choix du domicile contraste d'une manière étonnante avec le désir concret des jeunes suisses et suisses de suivre une formation à l'étranger ou d'y aller travailler. Seul 5% des étudiantes et des étudiants

fréquentent une université étrangère – la plupart non pas dans un pays de l'UE, mais aux Etats-Unis. De plus, après la mise en vigueur du traité sur la libre circulation des personnes, certains Etats de l'UE comme la Grande-Bretagne continueront à défavoriser les jeunes suisses et suisses par rapport aux droits universitaires. Aujourd'hui, un jeune britannique paie pour le cours préparatoire de la "Schule für Gestaltung" à Zürich 1840 Fr. par année, tandis qu'un cours comparable dans une école publique britannique coûte 11'000 Fr. par année (des prix d'économie privée pour les étudiants qui ne proviennent pas de l'UE).

Des mesures d'accompagnement peu efficaces

Concernant la libre circulation des personnes, les mesures d'accompagnement les plus discutées se trouvent dans les propositions du Conseil fédéral pour une nouvelle loi "sur les employées et les employés envoyés en Suisse" (par exemple des ouvriers dans le bâtiment et le génie civil, qui sont engagés dans leur pays d'origine) et pour de nouvelles réglementations du droit du travail afin d'imposer par exemple des salaires normaux selon les régions, les métiers et les branches. Une commission tripartite de l'administration et des partenaires sociaux devrait observer le marché du travail et intervenir lors de développements abusifs tout en respectant "les intérêts justifiés". D'autre part, on veut remplacer le système actuel et prétendument discriminatoire caractérisé par un contrôle général et préventif des conditions de salaire et de travail par un système moins contraignant de contrôles ponctuels et ultérieurs. Il s'agit clairement d'un affaiblissement du contrôle des employeurs.

Aujourd'hui les instruments pour contrecarrer d'une manière efficace par exemple l'irrespect systématique des conventions du travail font défaut. Bien que – ou parce que – les mesures proposées correspondent aux directives de l'UE, les doutes les plus importants concernant leur efficacité

sont de mise. Car les expériences au sein de l'UE montrent que se produit une adaptation des conditions de travail vers le bas plutôt que vers le haut. Les "indigènes" moins privilégiés doivent par rapport au droit du travail, pour rester compétitifs, se rendre dans les mêmes zones grises que les



travailleurs d'autre pays. Les équipes travaillant dans le bâtiment à Berlin et provenant de pays à bas salaire ou les travailleurs anglais dans le tourisme espagnol en pleine expansion fournissent des exemples qui font prévoir le pire.

La libre circulation des riches au dépens de celle des pauvres

Après l'avoir démythifié, on pourrait accepter le traité sur la libre circulation des personnes comme pas dans la bonne direction. Ceux qui ne visent pas uniquement une "ouverture" économique envers l'UE, mais une véritable ouverture envers l'Europe et le monde ne peuvent accepter qu'on réalise la libre circulation des personnes avec l'EU en défavorisant encore plus les gens cherchant du travail et provenant de l'extérieur de l'UE. Que cette position politique soit aujourd'hui si difficile à défendre, nous le devons à la gauche, qui, depuis quelques années, a sacrifié sa solidarité internationale pour adhérer le plus rapidement possible à la nouvelle nation "européenne." ■

La Suisse officielle se bat énergiquement pour pouvoir participer à "Schengen". Particulièrement, le système d'information de Schengen lui manque désespérément. Pour faire accepter cette politique peu xénophile par le peuple, on a lancé une propagande xénophobe et dénuée de tout fondement réel et réaliste. Selon le rapport sur l'intégration 1999 "la Suisse risque de devenir la plaque tournante de la migration clandestine, du crime organisé et du terrorisme international" (p. 234) dans le cas "d'une marginalisation de la Suisse dans le domaine de la coopération européenne en matière de sécurité".

Jusqu'à présent, les Etats faisant partie de Schengen n'ont heureusement pas cédé aux avances des diplomates et politiciens suisses. Cela n'est cependant guère dû aux visions humanistes des gouvernements de l'espace "Schengen", mais plutôt à l'insistance fâcheuse des suisses. Celle-ci faisait constater à quelques gouvernements de l'UE qu'ils détenaient, face à l'intérêt tout à fait honteux des suisses un atout important pour les négociations des traités bilatéraux avec la Suisse. Par conséquent, on commençait à faire dépendre la participation à Schengen de la ratification des accords bilatéraux (voir le rapport sur l'intégration 1999, p. 242). Il s'ensuit pour les adversaires d'une intégration de la Suisse dans l'Europe de Schengen et de la "forteresse Europe" un rejet obligatoire des accords bilatéraux.

La conclusion des traités bilatéraux mettra davantage l'assurance chômage sous pression. Selon la NZZ, une estimation précise est difficile à faire et tout dépend de la situation conjoncturelle. Si l'on part de l'année 1997 avec à peu près 90 000 employés avec des contrats de travail de moins d'un an ou de saisonnier, il en résulterait une charge supplémentaire d'à peu près 210 millions de francs par an. Après le délai transitoire de 7 ans, ce montant pourrait atteindre probablement 370 à 600 millions de francs. D'autre part, après la huitième année, le remboursement des cotisations des frontaliers devient caduc. Un tel remboursement n'est pas prévu par le droit de l'UE. Il se fait actuellement sur la base d'accords bilatéraux avec les Etats voisins et s'élève à peu près à 200 millions de francs par an (chiffres de la NZZ, 16.9.98, le service de presse de l'Union Syndicale Suisse fournit des chiffres similaires, 19.11.98, p. 247).

Le fait que les employés de courte durée et les saisonniers en provenance des pays de l'UE puissent désormais profiter de l'assurance-chômage constitue un résultat positif des traités bilatéraux. Des questions critiques s'imposent cependant par rapport au financement. Les prestations ne seraient pas payées par ceux qui profitent de la nouvelle réglementation – à savoir les employeurs qui engagent des travailleurs de courte durée et de saison – mais par tous les assurés de l'assurance chômage. C'est pourquoi le traité sur la libre circulation des personnes s'avère une machine typique de redistribution – en faveur des employeurs. On comprend que les milieux économiques ne s'opposent pas à

la redistribution de revenu s'ils en profitent. Face à ce problème, les syndicats se contentent de faire la morale aux entrepreneurs: "Il serait faux de rendre responsable le traité bilatéral de ces coûts supplémentaires. Ce sont les entrepreneurs, qui n'engagent leur personnel que temporairement et qui chargent par là l'assurance chômage par les coûts de la flexibilité" et "Le problème doit par conséquent être résolu en Suisse en distribuant mieux le travail sur toute l'année et en engageant le personnel toute l'année. Et les entrepreneurs doivent engager des chômeurs malgré la libre circulation des personnes, avant de recruter un nouveau personnel à l'étranger." (Serge Gaillard, Service de presse, USS, 19.11.1998, traduit par l'EM). Cette attitude des syndicats face aux entrepreneurs étonne. Il est toutefois évident que seules des incitations économiques dures amèneront ceux-ci à se comporter dans le sens des syndicats. C'est pourquoi il faudrait réclamer que ceux qui engagent des travailleurs de courte durée et des saisonniers payent les coûts de l'assurance-chômage. Un tel financement aurait les conséquences positives suivantes: (1) les entrepreneurs auraient tendance à remplacer les places de travail de courte durée (du point de vue d'une politique sociale peu respectable) par des formes plus durables d'engagement. (2) Il est à craindre que la réglementation prévue par le Conseil fédéral favorise la xénophobie latente et ouverte (nous entendons déjà les discussions de bistrot concernant le sujet). Par une reprise de tous les coûts par les entreprises qui en profitent, on pourrait éviter d'alimenter la xénophobie. ■



Un point de vue global sur les accords bilatéraux.

"Se laisser tondre la laine sur le dos"

Triste jour pour l'environnement le jour, au milieu de l'année prochaine, où devraient être ratifiés les accords bilatéraux. La Suisse, devant abandonner la limite des 28 tonnes, sera submergée ces prochaines années par une avalanche de camions traversant les Alpes. Qu'une grande partie de ce trafic soit transférée en 2009, en 2013 ou à la Saint-Ginglin sur le rail, seuls les dieux le savent. Avec l'accord sur l'agriculture la pression due à la compétition, déjà forte après les accords de l'OMC, s'accentuera sur les paysans suisses. Les importations de denrées, en grande partie effectuées par la route, augmenteront encore une fois à grand pas. Il faudrait laisser de côté, de par leur caractère trop spéculatif, les raisonnements tactiques sur le rôle éventuel d'un oui ou d'un non pour éviter l'adhésion à l'UE, catastrophique du point de vue démocratique, et mettre au premier plan ce traité si misérable.

De Luzius Theiler et Christian Thomas

Constante marche à reculons des organisations écologistes

Quel est le comportement des organisations écologiques et des Verts face à un traité inacceptable du point de vue de l'environnement? Souvenons-nous en: la première grande faute que la Suisse a commise dans les négociations avec l'UE, c'était la ratification du traité de transit, qui l'obligeait à construire deux tunnels NLFA sans aucune contribution financière de l'Union. Dans le contexte du trafic interne suisse, ces tunnels sont tout à fait superflus; il s'agit alors d'un pur cadeau à l'UE. En contrepartie, l'Union n'accordait rien à la Suisse, car l'interdiction de rouler la nuit et la limite des 28 tonnes, que nous avions le droit de maintenir, nous les avons déjà. Au début, la condition claire des organisations écologiques pour l'approbation de l'accord sur le trafic terrestre était l'application de l'initiative des Alpes, c'est à dire une limitation du trafic traversant les Alpes à 500'000 camions jusqu'à l'an 2004. Cela aurait nécessité selon les calculs largement concordant des associations écologiques et de l'office fédéral des transports des redevances de transit d'au moins 600 fr., tandis que l'UE n'offrait dès le début que 300 fr. Le " compromis" Leuenberger-Kinnok de 325 fr. a pourtant été fêté comme un grand succès de négociation du côté suisse.

En acceptant la redevance de transit beaucoup trop basse, les associations écologiques ont abandonné leur revendication fondamentale de la vérité des coûts. Elles réclament tout à coup les subventions les plus grandes possible pour le trafic de marchandises à grande distance, un trafic qui ne couvre déjà aujourd'hui de loin pas ses coûts. En d'autres mots: on veut lutter contre l'effet - à savoir le volume de transport beaucoup trop grand - par la cause, notamment les prix de transport beaucoup trop bas. Le traité sur le trafic terrestre est du point de vue de l'environnement une erreur de construction gigantesque. L'environnement devient la victime de l'EUROphorie de la majorité des rouges-verts. Il y a déjà des mois, le Conseiller fédéral Leuenberger déclarait à tous ceux qui voulaient le savoir, que, du côté écologique, on n'aurait de toute façon aucun référendum à attendre (il s'agissait alors avant tout d'amadouer la droite).

Une évaluation globale

Les autres traités ne sont pas du tout plus favorables. L'accord sur la coopération dans le domaine de la recherche défavorise totalement la Suisse, car il faut payer quasiment doublement la participation pour la période que le traité couvre. Par la reconnaissance des organismes de certification de l'UE, la capacité de régulation de la Suisse en faveur de l'environnement et de la santé sera substantiellement restreinte. La libéralisation dans le domaine des marchés publics aura comme effet une concurrence accrue (avec une pression correspondante sur les salaires) et une destruction supplémentaire des réseaux économiques régionaux. L'accord sur le trafic aérien augmentera le nombre des vols en Suisse et aidera à libéraliser davantage un secteur qui ne paye pas ses coûts extérieurs depuis des années et que la manne publique subventionne massivement (par le biais d'exemptions fiscales et le paiement d'infrastructures).

Regardé de plus près, l'accord est avantageux pour certains milieux économiques (d'importation et d'exportation), tandis qu'on charge davantage le contribuable et la collectivité. C'est le contribuable qui doit payer les subventions aux chemins de fer. Tous ceux qui paient des cotisations doivent supporter les frais causés par les allocations sociales - en soi souhaitables - aux travailleurs de courte durée et aux saisonniers, tandis que ceux qui en profitent devraient les payer. La collectivité doit renoncer à un contrôle des marchandises par les autorités qu'elle-même contrôle démocratiquement, pour que l'industrie des exportations puisse exporter plus facilement des marchandises. L'économie intérieure, dont les problèmes provoquaient pour une large part, dans les années 90, une stagnation de la Suisse, est mise davantage sous pression. C'est pourquoi seul peut être acceptable un traité qui ferait supporter à ceux qui en profitent tous les frais externes et internes causés par les accords. Une telle répartition des coûts rendrait ainsi possible une analyse réelle des avantages et des coûts. Si ceux qui en profitent peuvent faire supporter les coûts à la collectivité, il ne sont pas forcés de faire une réelle analyse coût-bénéfice. Les analyses économiques, fabriquées par des instituts et des universités, ne sont guère fiables dans ce cas.



Faut-il dire oui pour éviter l'adhésion?

Malgré ce mauvais traité, beaucoup de gens critiques par rapport à l'UE et à l'adhésion, hésitent devant un référendum. Lors d'un refus du traité sur le trafic terrestre, les représentants du gouvernement suisse auraient-ils la volonté et la force de négocier de meilleures conditions? On peut en douter. Beaucoup attendent cependant de relations réglées avec l'UE une diminution de la pression pour des négociations sur l'adhésion. Selon un sondage récent, seul un quart des Suisses et des Suisses veulent des négociations d'adhésion immédiates après la ratification des accords bilatéraux. 61% est en faveur des traités bilatéraux. On semble en espérer une sorte de trêve dans la lutte constante et fatigante que se livrent les EUROsceptiques et les EUROphoriques et par rapport à la propagande incessante de la part des mass média (sondage de l'institut GfS, NZZ, 19.8.99). Ces mauvais traités bilatéraux sont considérés comme une sorte de prix à payer pour un peu de calme et comme un signe de bonne volonté en direction des EUROphoriques pour trouver un compromis bien suisse.

Que le calcul soit juste, est cependant douteux. Parle en sa faveur le fait que l'économie d'exportation se contentera probablement des traités bilatéraux. Sans des "arguments" économiques d'une plausibilité minimale, les partisans d'une adhésion à l'UE auront sûrement la partie difficile. Le renoncement à une bonne partie des droits populaires pour un droit de codécision, que les conseillers fédéraux partageraient avec quelques fonctionnaires à Bruxelles, est sans doute difficile à vendre. De plus, avec l'accord sur la libre circulation des personnes un argument central des classes moyennes mobiles en faveur de l'adhésion à l'UE deviendrait caduc. Toute cette propagande stimulant la claustrophie deviendrait encore plus ridicule. De même l'argument teinté de racisme, qui vise les couches se voulant généralement si ouvertes et qui dit que nous devons attendre dans les aéroports avec les africains, les asiatiques et les arabes dans la même colonne "other countries" n'aurait plus de succès honteux.

Mais d'autre part la propagande euronationale sera facilitée par le fait que deux obstacles importants à une adhésion tomberaient (libre circulation, trafic). Les mass-média sont toujours fermement contrôlés par les euronationaux. Ils continueront à faire de souris des éléphants, et de présenter les inconvénients minimes du "Fernbleiben" comme les catastrophes inouïes de notre "existence insulaire". Une acceptation sans résistance notable des traités bilatéraux pourrait provoquer de nouvelles revendications de l'UE, par exemple une réduction supplémentaire des dites entraves au commerce (par exemple la législation alimentaire). Cela pourrait à son tour favoriser un climat de résignation: "Si nous devons de toute façon nous agenouiller devant l'UE, adhérons pour que "la Suisse" puisse participer un peu au processus de décision.

Quelle sera la dynamique en cas d'un refus des traités bilatéraux? On peut prédire dès maintenant que les mass-

média et les couches politiques dominantes célébreront, comme après le non à l'EEE, une atmosphère de fin du monde. Les autres développements sont cependant difficiles à prévoir. L'économie fera-t-elle, après un non, pression pour l'adhésion ou l'adhésion sera-t-elle exclue pour des années? On peut considérer tous les aspects, on ne peut que spéculer sur les conséquences d'un non ou d'un oui par rapport aux perspectives d'adhésion de la Suisse. Les réflexions stratégiques et tactiques perdent ainsi de leur poids. Une décision pour ou contre les traités doit être prise sur la base d'une appréciation de leur contenu: sont ils bons et équilibrés?

Un "traité misérable"

Considérant les avantages et les inconvénients, le bilan reste négatif. C'est un "traité misérable" (Hans-Kaspar Schiesser, ATE), "un recul immense pour une politique écologique en Suisse et en Europe" (Initiative des Alpes). Après que le conseiller fédéral Leuenberger a invalidé l'objectif du parlement de transférer le trafic des marchandises sur le rail pour l'an 2009 en disant "je ne donne pas de garanties" et qu'il a ridiculisé par là le parlement et les associations environnementales, un référendum aurait dû aller de soi. Un référendum se serait de plus imposé, parce que les traités violent ouvertement la constitution, notamment l'article sur la protection des Alpes. Jusqu'à présent, on considérait que la constitution devait être modifiée par une votation populaire. Sous la pression de l'UE il devient tout d'un coup possible, de le faire sans recours au peuple. Une perspective tout à fait sombre pour l'avenir de la démocratie directe en Suisse. Peut-être trop de représentants de "l'élite politique" suisse ont-ils déjà intérieurisé et accepté le comportement que les institutions de démocratie représentative des pays de l'UE permettent à leurs politiciens. ■



Pourquoi 'Non' aux accords bilatéraux?

La votation sur les accords bilatéraux aura lieu le 21 mai. Notre critique vise en premier lieu l'accord concernant les transports terrestres. Mais plusieurs autres volets du résultat des négociations nous paraissent également sujets à caution. C'est l'esprit de dérégulation ainsi que l'application renforcée des règles de l'OMC qui se profilent à travers les sept accords, qui se font au détriment de la population et des régions politiquement et économiquement les plus faibles.

de Luzius Theiler

L'accord concernant les transports terrestres est inacceptable parce que:

- il bafoue l'Initiative des Alpes, pourtant acceptée par le peuple
- il supprime la limite des 28 tonnes
- les tarifs de transit négociés avec l'Union Européenne sont beaucoup trop bas pour assurer efficacement le déplacement du trafic routier vers le rail
- les 3 milliards de francs de subventions supplémentaires accordés au trafic routier longue distance sont contraires au principe de la vérité des coûts et favoriseront un développement accru des transports de marchandises et d'animaux vivants, néfastes à l'environnement et à l'économie locale.

"Les concessions faites à l'Union Européenne dans le cadre de l'accord sur les transports terrestres se traduiront par des conséquences néfastes à l'homme et à l'environnement et représentent un revers grave pour l'idée d'une politique de transport écologique en Suisse et en Europe" (extrait de "l'echo" de l'Initiative des Alpes du 5 février 1999)

L'Initiative des Alpes stipule que le trafic routier traversant les Alpes devra être déplacé vers le rail jusqu'en 2004. Aujourd'hui 1,2 millions de camion circulent sur les routes traversant les Alpes. L'acceptation de l'accord bilatéral aurait pour conséquence une augmentation à 2 millions au moins. Les Parlements Fédéraux ont décidé qu'à partir de l'an 2009 «seulement» 650000 camions seront autorisés à franchir les Alpes. Cependant en déclarant «Je ne donnerai pas de garanties» le conseiller fédéral Leuenberger a aussitôt rendu cette décision quasiment caduque. Rarement nos élus du Parlement ont été ridiculisés à ce point!

En brandissant des menaces telles par exemple qu'un «non» aux accords bilatéraux mettrait en péril nos relations avec l'UE et nuirait à l'économie suisse, il a été tenté d'intimider les associations pour l'environnement, parfois avec succès. Il est donc d'autant plus important que nous mettions à jour sur les faiblesses des accords bilatéraux et leurs conséquences probables.

Les six autres accords bilatéraux contiennent également de nombreux points discutables:

Accord sur le transport aérien:

on justifie les concessions faites en matière des transports terrestres par les avantages obtenus pour les transports aériens. Ces avantages profitent cependant à la seule Swissair. L'obligation pour la Suisse de libéraliser totalement le trafic aérien aura pour conséquence une augmentation accrue des vols de courte distance nuisibles à l'environnement, au détriment de centaines de milliers de riverains soumis au bruit des avions et aux risques d'accidents.

Accord sur la circulation des personnes:

L'accord favorise les couches sociales aisées, bien formées, flexibles et surtout masculines. Les chômeurs par contre n'ont le droit de chercher un travail à l'étranger que pendant trois mois s'ils ne veulent pas perdre leurs allocations de chômage. Aucune garantie n'est donnée aux Suisses et Suisse d'être acceptés dans les programmes de formation de l'UE.

Accord sur la recherche:

L'acceptation de l'accord sur la recherche va insérer la Suisse dans les programmes de recherche de l'UE qui sont dominés par l'énergie nucléaire et les biotechnologies. La Suisse devra ainsi également aider à financer des projets qui sont rejetés par les Suisses ou qui sont sans intérêt pour la Suisse. Le coût de l'accord, environ 200 millions de francs par an, risque de réduire encore plus le budget suisse pour l'éducation déjà diminué par des mesures d'économie.

Domaine public:

L'accord étend le domaine d'application des règles de l'OMC aux communes et aux entreprises publiques (chemins de fer, poste, eau etc.). Tout bâtiment d'école devra désormais être mis en adjudication dans l'UE. L'attribution des marchés se fera sur la base de l'offre la moins chère. Les entreprises locales qui garantissent la qualité et la maintenance des ouvrages perdront leur base d'existence.

Obstacles techniques au commerce:

L'uniformisation de certaines normes (par ex. des prises de courant) peut être positive. Cependant le principe d'un test de qualité et de sécurité unique pour chaque produit prévu par l'accord risque d'abaisser leur rigueur. Ainsi un produit pourra être soumis aux tests dans un pays connu pour son laxisme dans la matière.



Agriculture:

Les normes techniques des différents pays sont reconnues comme étant «équivalentes» ce qu'elles ne sont souvent pas en réalité. Ceci concerne en particulier l'agriculture biologique, la protection des plantes ainsi que les normes de qualité pour

fruits et légumes. Les produits issus de l'agriculture de haute qualité seront ainsi désavantagés. De manière plus générale l'agriculture suisse sera soumise à une concurrence encore plus forte qui aura comme conséquence une désertification accélérée de nos campagnes. ■



—



Les accords bilatéraux constituent de fait un instrument pour défavoriser les couches sociales plus modestes.

Est-ce que les promoteurs des accords bilatéraux savent calculer?

Les considérations suivantes sont basées sur des données incontestables (NZZ, accords, etc.):

Coûts pour l'état:

Transports:

2850 millions pour la période 2000-2010 (subventions du trafic marchandises par le rail et par la route). Coût moyen par an: 285 millions. Cette somme ne comporte pas le coût de la NLFA (construite pour l'UE) et les coûts dûs à la déferlante de camions sur la Suisse.

Assurances sociales:

210 millions par an (pendant 7 ans). Ensuite 370 à 600 millions par an (dépendant de la conjoncture économique). Cette somme doit être diminuée de 200 millions à partir de la 8me année correspondant aux restitutions aux frontaliers qui deviendront caduques. On arrive donc à 170 à 400 millions. Le coût moyen sur dix ans se chiffre par conséquent à 232 millions. (Nous avons insisté plusieurs fois dans le Europa-Magazine que nous sommes en faveur des paiements au profit des travailleurs saisonniers. Cependant il ne faudrait pas limiter ces paiements de façon «euronationaliste» aux seuls citoyens de l'UE. Nous pensons aussi que ces paiements devraient incomber aux bénéficiaires des accords bilatéraux).

Recherche:

Pendant les deux premières années 200 millions s'ajouteront aux contributions actuelles à la recherche de l'UE. Les contributions à payer par la suite ne sont pas encore prévisibles: Si l'UE re-joue une partie subtile, en demandant d'abord à la Suisse de contribuer aux projets concrets, et en lui présentant ensuite une facture supplémentaire correspondant à son produit social brut, on pourra tabler sur 200 millions également pour les années suivantes. Au cas contraire le coût supplémentaire par rapport aux contributions actuelles se limiterait à 50 millions, donc 80 millions en moyenne sur dix ans.

Profits pour l'industrie d'exportation:

L'industrie d'exportation table sur des profits supplémentaires de 300 Millions par an, dûs surtout à l'accès facilité au marché de l'UE grâce à la suppression des certifications. La Swissair s'attend à des économies de l'ordre de 200 millions par an. Le bilan se présente donc comme suit (en réalité il faut d'abord vérifier les chiffres avancés par les promoteurs, mais nous aimerais leur faire confiance cette fois-ci):

	coûts pour l'Etat (en millions)	économies pour l'industrie d'exportation (en millions)
transports	285	
assurances sociales	232	
recherche	80	
exportations		300
Swissair		200
bilan:	597	500

Conclusion:

- Les accords bilatéraux sont un instrument classique de redistribution des richesses du pays: l'industrie d'exportation et surtout certaines multinationales en bénéficient tandis que le contribuable paye. On verra donc les accords conduire à un affaiblissement du marché local (et des revenus disponibles dans son cadre) typique de l'offensive néo-libérale, alors que bénéficiaires (pour qui l'état oeuvre en les favorisant) seront renforcés.

- L'industrie d'exportation va gagner 500 millions supplémentaires par an pendant dix ans (si on peut faire confiance à leurs chiffres). Elle pourrait donc se permettre en principe de dépenser jusqu'à 10 fois 500 millions pour la campagne publicitaire avant la votation. Ceci nous indique qu'un investissement financier de grande envergure, aussi important nous paraît-il, reste profitable à l'industrie. Le contribuable par contre est dans une position bien moins favorable puisque les frais de la campagne seront supportés par chacun. Dans l'hypothèse d'une campagne qui coûterait 10 fois 600 millions, et en comptant 3 millions de votants, nous arrivons à 2000 Francs à payer par chaque votant afin de pouvoir échapper aux dépenses supplémentaires engendrées par les accords bilatéraux. Le contribuable individuel doit en plus prendre en compte le fait que son action personnelle ne va guère avoir d'influence sur le résultat de la votation. Il ne sera donc pas très motivé pour se défendre. Cet exemple montre comment des intérêts privés peuvent s'imposer au dépens du bien public grâce à la structure des coûts et profits.

- Il s'en suit que les accords seraient acceptables seulement si



tous les coûts seraient imputés à ceux qui en bénéficient, puisque la démocratie fonctionnera seulement dans ce cas. Dans ce cas seulement l'industrie d'exportation sera prête à faire une analyse globale des coûts et profits.

- Notre analyse ne concerne que les chiffres disponibles. Les promoteurs insisteront probablement sur la difficulté de prévoir les économies qui résulteraient des gains en productivité (en clair: de la concurrence renforcée avec les fusions et pertes d'emplois qui l'accompagnent). D'une part ce type de «gains de productivité» n'est pas dans l'intérêt du simple citoyen. D'autre part nous ne devons pas oublier le «cadeau» de la NLFA offerte à l'UE, les coûts impayés pour l'environnement (trafic de camions, trafic aérien), ainsi que les pertes du marché intérieur à la suite de la dérégulation (pertes de recettes d'impôts pour l'état, pression sur les salaires).

Revenons donc à la question posée dans le titre: oui, il existe sans doute des promoteurs des accords bilatéraux qui savent calculer: ce sont les représentants de l'industrie d'exportation. ■

La conférence de presse récente du conseil fédéral:

Quatre membres du conseil fédéral ont donné une conférence de presse le 18 mars 2000 au cours de laquelle ils ont donné des coûts nettement supérieurs engendrés par les accords bilatéraux: 400 millions pour l'état et 400 millions pour les assurances sociales. En même temps ont prétendu que les accords vont nous apporter sur dix ans une croissance correspondant à 8 milliards. Qu'on fasse le calcul: 8 milliards sur 10 ans correspondent à 800 millions par an. Selon les chiffres avancés par le conseil fédéral l'affaire n'est donc pas rentable: Alors que les dépenses supplémentaires pour l'état et les assurances sont sûres et vont devoir être honorées, on se base dans la promesse des 8 milliards attendus sur des modèles spéculatifs de tendance néo-libérale qui de surcroît ne font pas grand cas de la protection de l'environnement. Dans notre article nous avons essayé de calculer de façon prudente dans le but de ne pas prêter le flanc aux critiques. La conférence de presse du conseil fédéral nous montre que le coût des accords bilatéraux pour le contribuable doit être révisé à la hausse.



Même en acceptant les prémisses néo-libérales, l'adhésion à l'UE est, d'un point de vue économique, nocive.

Les coûts d'une adhésion à l'UE

Sur commande de l'Office fédéral du développement économique et de l'emploi (OFDE), la BAK Recherche conjoncturelle SA Bâle a fait une étude comparative entre les effets économiques de l'adhésion à l'UE et de la ratification des traités bilatéraux et un développement en dehors de ces deux types d'intégration. Les conclusions de l'étude pourraient faire déchanter les europhoriques. Sans pouvoir agiter le bâton populiste de la peur économique, il sera difficile de faire avaler à la population suisse l'adhésion à l'UE.

de Paul Ruppen

Les scénarios

L'OFDE a proposé à la BAK les prémisses suivantes pour l'étude. Comme scénario de référence, il fallait considérer une Suisse sans traités bilatéraux et sans adhésion à l'UE. Pour ce scénario, l'OFDE a fixé (!) une réduction du bonus d'intérêt jusqu'à 90 points de base par rapport aux pays de l'Euro. Le taux de TVA montera entre 2002 et 2005 de 7.5% à 10% d'une manière continue (2002: 8.1%, 2003: 8.8%, 2004: 9.5%, 2005: 10%). Sur la base de ces hypothèses critiquables, la BAK a effectué des calculs à partir de modèles pour les trois scénarios: (1) scénario de référence, (2) ratification des traités bilatéraux, (3) adhésion à l'UE.

Pour l'adhésion à l'UE, il fallait tenir compte des faits suivants: lors d'une adhésion à l'UE, la Suisse doit verser un montant net de 3.7 milliards de francs suisses à l'UE (= 0.84% du produit national brut). Ce transfert net vers l'UE serait financé par une augmentation de la TVA à 15% légalement prescrite par l'UE. L'augmentation de la TVA causera un affaiblissement de la demande intérieure suisse. Pour le scénario de la ratification des traités bilatéraux, il n'y aurait pas de transferts financiers nets envers l'UE et pas d'augmentation de la TVA dépassant celle du scénario de référence (1). De plus il n'y aurait pas de réduction des impôts cantonaux directs (rendue possible par l'augmentation de la TVA). Finalement, il faut tenir compte des effets d'une adhésion à l'UE provoqués par le changement du cadre monétaire.

Par analogie avec les expériences des pays ayant adhéré à l'UE, on peut supposer qu'à partir de la décision officielle d'adhésion, les intérêts des crédits à long terme s'approchent en l'espace de deux ans du niveau des pays de l'Euro jusqu'à 20 points de base. Les intérêts des crédits à court terme convergent par contre seulement pendant la dernière année avant l'adhésion. Par contre, ils s'assimilent complètement. La banque nationale suisse n'aurait plus la possibilité de faire une politique monétaire autonome. L'augmentation des intérêts aurait comme répercussion une baisse des investissements et une montée parallèle du chômage. Dans le scénario "ratification des traités bilatéraux" la Suisse reste à l'extérieur de l'Union monétaire. Par conséquent, le développement des intérêts et des cours de change continuerait de dépendre de la situation conjoncturelle suisse, du cadre monétaire mondial et des réactions de la banque nationale suisse face à la situation européenne et mondiale.

L'étude de la BAK attribue à la ratification des traités bilatéraux ou à l'adhésion à l'UE une réduction des coûts de production (disparition de barrières d'accès au marché commun). La transparence accrue des marchés et la pression accrue de la concurrence devraient, suivant le modèle, faire progresser la productivité. Les auteurs signalent à juste titre que la quantification de ces effets est extrêmement difficile du point de vue méthodique. C'est pourquoi ils les supposent sans plus dans le modèle selon les prescriptions de OFDE. Pour le cas de la ratification des traités bilatéraux, l'OFDE a inventé un gain d'efficacité de 3% sur 10 ans, pour le cas d'une adhésion à l'UE de 5%. Malgré ces suppositions arbitraires et néo-libérales, l'adhésion à l'UE fait piètre figure.

Les effets économiques d'une adhésion à l'UE

Les effets négatifs d'une adhésion à l'UE se ferait remarquer immédiatement après. L'augmentation des intérêts nominaux des crédits à long terme ferait croître les coûts des investissements et réduire par là les investissements et la consommation privés. Cet effet serait renforcé par l'augmentation des intérêts des crédits à court terme. La baisse de la demande aurait comme conséquence des surcapacités de production, une baisse des prix et des salaires et une réduction du nombre des travailleurs actifs. De plus le chômage augmenterait. On pourrait constater, après environ cinq ans, un affaiblissement du produit national brut de 2% (par rapport au scénario de référence) et, après 10 ans, la situation suivante: la demande intérieure suisse a fortement souffert de l'adhésion à l'UE. Les investissements privés sont inférieurs à ceux du

Les auteurs de l'étude furent violemment attaqués par certains euronationaux. (par exemple le Prof. Thomas Cottier, qui n'est pas économiste, mais d'autant plus eurochauvin). Les résultats eussent été différents, on n'en finirait pas de lire chaque deux ou trois jours dans tous les journaux combien il est avantageux d'adhérer à l'UE. Face à ces résultats, on a brièvement mentionné l'étude pour l'oublier le plus vite possible. Vaterlaus, un des auteurs de l'étude, a essayé de se comporter de façon "politiquement correct" (c.à d. euronational, ce que nous considérons évidemment comme peu correct) suite à des attaques en déclarant à plusieurs reprises que l'économie suisse supporterait l'adhésion à l'UE et qu'il y aurait de bonnes raisons politiques pour adhérer!



scénario de référence de 6.3%, la consommation privée est inférieure de 2%. L'adhésion à l'Union monétaire et l'augmentation des intérêts réels mène à une réduction du stock de capital et à une réduction permanente du potentiel de production. Cela mènerait à un produit national brut constamment inférieur à celui du scénario de référence.

Sur la base des prescriptions optimistes et néo-libérales de l'OFDE, l'analyse de la ratification des traités bilatéraux est positive. Les effets négatifs de l'Union monétaire et de la TVA de 15% ne se font pas ressentir. Seuls persistent les gains d'efficacité du libre échange renforcé (plus de fusions!). Après environ 6 ans, les accords auraient, selon l'étude, des effets positifs sur le développement du marché du travail. Les prix baîsseraient plus rapidement que les salaires et il en résulterait une augmentation des salaires réels. A la fin de la période de simulation, le taux de chômage se réduirait de 0.2% et le nombre de gens actifs augmenterait de 0.2% (à remarquer les différences minimales par rapport au scénario de référence). L'étude ne fait pas l'analyse des effets sociaux des différents scénarios. Qui fera les frais de la compétition renforcée et de la TVA augmentée? ■

L'étude de la BAK faisait partie d'un programme d'études commandées par l'Office fédéral du développement économique et de l'emploi (OFDE). Ces études devraient compléter le rapport sur l'intégration 1999 du Conseil fédéral. Les voici:

- Konjunkturforschungsstelle der ETH Zürich, Markoökonomische Auswirkungen eines EU-Beitrittes der Schweiz,
- Thomas Straubhaar, Integration und Arbeitsmarkt
- Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève, Effets à long terme d'une intégration de la Suisse à l'Europe
- Ecoplan, Wirtschafts- und Umweltstudien, Bern, EU-Integration der Schweiz: wirtschaftliche Auswirkungen. Les autres études concluent plus favorablement par rapport à une adhésion à l'UE.
On peut commander ces études auprès de l'OFED, 3003 Berne, Tel 031 322 42 27
Art. No. 705.000 4.99 500 10N57443 10192. Elles ne sont pas gratuites.

Les traités bilatéraux font augmenter les coûts de la santé

Par les traités bilatéraux, l'accès des médecins de l'Espace Economique Européen au marché suisse sera libéralisé. La compétition accrue ne mènera cependant pas à une baisse des coûts, car les coûts qu'un médecin "cause" sont couverts par les caisses maladie. Une offre supplémentaire de prestations médicales ne sera par conséquent guère corrigée par le marché. Comme la situation salariale et professionnelle des médecins dans les pays voisins est en général moins favorable qu'en Suisse, on peut s'attendre à une mobilité à sens unique, dès que le monopole des médecins diplômés par la Confédération tombe. Et les réglementations spécifiques de beaucoup de cantons pour les hôpitaux ont eu pour conséquence que plus de 2000 médecins étrangers sont déjà engagés dans ces établissements et on s'attend à ce qu'une bonne part d'entre eux soient intéressés par un cabinet privé.

Après une ratification des Bilatérales, les mesures d'accompagnement ne peuvent être discriminatoires envers les ressortissants des pays de l'UE. En même temps on ne voudrait pas menacer les jeunes médecins suisses. Il est alors prévisible que les Bilatérales créeront des problèmes supplémentaires par rapport aux tentatives de réduire les coûts de la santé. NZZ. 9.11.99

Nous cherchons des gens qui aimeraient traduire des articles de l'Europa Magazin en français